

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY  
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75  
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la  
Commune de Corsier-sur-Vevey**

## Préavis municipal no 13/2022

### Budget communal 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement en vigueur de votre Conseil, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'année 2023.

Le présent préavis est complété par la brochure «Budget 2023 – version 1.3», laquelle comporte tous les chiffres en détail ainsi que nombre de commentaires explicatifs et les budgets 2023 du BTI et de la déchèterie de Praz-Libon.

Le budget 2023, construit dans un esprit de continuité et avec le souci d'un contrôle des coûts maîtrisables, prévoit un résultat légèrement déficitaire. En effet, la balance des revenus et des charges attendus pour l'année prochaine laisse apparaître un excédent de dépenses de CHF 197'500.00. Par ailleurs, en tenant compte des charges et revenus sans effet monétaire, c'est un cash-flow positif de CHF 1'511'900.00 qui en ressort.

Le tableau présenté ci-après vous donne un aperçu synthétique par entité des prévisions pour 2023 mises en regard avec le budget de l'année en cours :

Tableau récapitulatif	Budget 2022		Budget 2023		Comparaison 2022 / 2023
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Administration générale	3'398'900	506'400	3'484'450	497'200	-94'750
	-2'892'500		-2'987'250		
Finances	3'058'550	12'779'000	3'328'700	13'486'000	436'850
	9'720'450		10'157'300		
Domaines & Bâtiments	2'030'450	3'132'800	2'523'850	3'512'550	-113'650
	1'102'350		988'700		
Travaux	4'375'550	2'682'300	4'633'450	2'813'000	-127'200
	-1'693'250		-1'820'450		
Instruction publique & Cultes	2'055'000	35'800	2'091'000	40'650	-31'150
	-2'019'200		-2'050'350		
Police & Sécurité	1'080'900	104'000	1'175'000	114'000	-84'100
	-976'900		-1'061'000		
Oeuvres sociales	3'368'550	0	3'424'450	0	-55'900
	-3'368'550		-3'424'450		
<b>Total</b>	<b>19'367'900</b>	<b>19'240'300</b>	<b>20'660'900</b>	<b>20'463'400</b>	
<b>Résultat</b>		<b>127'600</b>		<b>197'500</b>	<b>-69'900</b>
<b>Total</b>	<b>19'367'900</b>	<b>19'367'900</b>	<b>20'660'900</b>	<b>20'660'900</b>	

## Commentaire général

Les prévisions 2023, bien que présentant un résultat légèrement négatif, correspondent à une situation à la fois saine et rassurante, d'autant plus que le cash-flow envisagé reste confortable. Cette situation permettra non seulement de contenir l'endettement communal consenti pour la réalisation des travaux et les investissements décidés au cours de ces dernières années.

Concernant la maîtrise des charges portées au budget, il apparaît qu'environ 38% de nos dépenses dépendent directement du cadre strictement communal, ce qui indique une forte dépendance à des fluctuations externes, constat récurrent.

La crise énergétique aura sans aucun doute des effets sur certaines positions. La Municipalité a néanmoins opté pour une prise en compte modérée de ceux-ci, les mesures d'économie envisagées devant quelque peu atténuer l'effet attendu. Par ailleurs, l'incertitude quant à l'évolution future de la situation reste très élevée. Il n'a par contre pas été envisagé d'impact particulier lié à la gestion de la crise sanitaire dans les prévisions 2023, les signaux actuels n'indiquant pas d'effets particuliers à intégrer.

Une importante restructuration de l'organigramme et de la mission du service des bâtiments est en cours et impacte dès lors les ressources en personnel nécessaires pour l'an prochain. Désormais baptisé « Service des bâtiments et du développement durable », il se doit non seulement de gérer l'augmentation des surfaces à entretenir (avec la mise en exploitation des modules scolaires et préscolaires), mais se voit surtout s'étoffer de compétences en matière de gestion efficiente de l'énergie des immeubles communaux et du développement durable au sens large. Le service de voirie est quant à lui également renforcé pour mener à bien l'ensemble des tâches qui lui sont confiées et qui vont grandissantes en fonction des attentes de la population, des sociétés locales et des autorités. Un renforcement de l'équipe en charge de la gestion de la déchèterie de Praz-Libon est également jugé impératif. Bien entendu, en complément à ces ressources supplémentaires, la masse salariale se voit impactée par son adaptation générale afin de tenir compte de l'évolution des prix à la consommation et de l'inflation générale.

La Municipalité a également voulu concrétiser diverses actions visant à améliorer et soutenir le vivre ensemble, illustrées par exemple par le projet « actions communautaires », la mise à disposition de jeux de plein-air au parc Chaplin, la réalisation d'un nouvel événement culturel communal après le succès de « Femmes Artistes », etc.

Concernant la surveillance et la sécurisation des espaces publics et des zones préscolaires, parascolaires et scolaires, la Municipalité a décidé de présenter une nouvelle fois son souhait de conclure un contrat de prestation avec l'ASR afin de s'assurer de la présence d'un ASP (assistant de la sécurité public) à 25%. Avec l'ouverture des modules scolaires et l'augmentation de trafic dans ce secteur, elle juge par cette prestation, garantir une plus grande fluidité et sécurité à tous les usagers.

Quant aux recettes fiscales, celles-ci ont été estimées en respectant un principe général de linéarité, ce qui sous-entend une stabilité économique et en tenant compte du taux d'impôt décidé lors de la séance de votre Conseil du 26 septembre 2022.

## Plan des investissements

Pour l'année 2023, le plan des investissements vous est présenté pour information.

## Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le préavis municipal no 13/2022
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

**d é c i d e**

d'adopter le budget communal 2023 présentant :

<b>aux revenus</b>	<b>CHF</b>	<b>20'463'400.00</b>
<b>aux dépenses</b>	<b>CHF</b>	<b>20'660'900.00</b>
<b>d'où un excédent de dépenses de</b>	<b>CHF</b>	<b>197'500.00</b>

Au nom de la Municipalité  
la syndique le secrétaire

A. Rouge

B. Demierre